

portant classement au titre des monuments historiques des parcelles n° 179, 186, 187 et 373 contenant des vestiges de l'ancienne abbaye du Landais à Frédille (Indre)

Le Ministre de la Culture et de la Francophonie

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, notamment son article 2, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée ;

VU le décret n° 82-390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets de région ;

VU le décret n° 84-1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets de région, une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

VU l'arrêté portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de l'ancienne abbaye du Landais à Frédille (Indre) et Saint-Martin de Lamps (Indre) en date du 12 avril 1991 ;

La commission supérieure des monuments historiques (6ème section) entendue, en sa séance du 24 mai 1993 ;

VU l'accord de M. René PECHERAT, propriétaire, en date du 6 février 1991 ;

Considérant l'intérêt historique et archéologique de cette ancienne abbaye cistercienne, dont les vestiges témoignent d'une maîtrise architecturale exceptionnelle, et la découverte probable d'éléments encore enfouis ;

ARRETE

ARTICLE 1ER : Sont classés au titre des monuments historiques les vestiges en élévation de l'ancienne abbaye du Landais sis sur les parcelles n° 179, 186, 187 et 373 section A du cadastre et, parce qu'elles sont susceptibles de recéler des vestiges enfouis, ces parcelles elles-mêmes en totalité. D'une contenance respective de 6a 40ca, 43a, 73a 30ca, 10a 40ca, situées à Frédille (Indre), au lieu-dit "Le Landais" elles appartiennent à M. PECHERAT René, Louis, né à Sainte-Lizaigne (Indre) le 9 mars 1922, et à son épouse née LAGOUTTE Marie-Claire, Lise, née à Châteauroux (Indre) le 8 décembre 1926, demeurant ensemble à Châteauroux (Indre), 29 rue des Etats-Unis, par actes passés devant Maître TROUVE, notaire à Valencay (Indre) le 6 mars 1970, publié au bureau des hypothèques de Châteauroux (Indre) le 26 mars 1979, volume 3596 numéro 16 et devant Maître BARBOTTIN, notaire à Pellevoisin (Indre) le 29 juin 1974 publié au bureau des hypothèques de Châteauroux (Indre) le 22 août 1974 volume 4739 numéro 2.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié à la conservation des Hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

ARTICLE 3 : Il sera notifié au préfet du département de l'Indre, au maire de Frédille (Indre) et à M. PECHERAT, propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le 2 DEC. 1993

Pour le Ministre et par délégation

Le Sous-Directeur
de l'Archéologie



Wanda DIEBOLT